

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2005-0363/PR/MENESUP Nommant les membres du Conseil d'Administration du Pôle Universitaire de Djibouti (PUD).

n° 2005-0363/PR/MENESUP

Ministère

Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Date de publication

29 mai 2005

Numéro JO

n° 10 du 31/05/2005

Date du numéro

31 mai 2005

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°85/AN/89/2ème L du 27/07/89 portant organisation des Services du Ministère de l'Éducation Nationale

VU La Loi n°96/AN/00/4ème L du 10/08/2000 portant Orientation du Système Éducatif Djiboutien

VU Le Décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2000-0234/PR/MEN du 16 août 2000 créant et portant statut du Pôle Universitaire de Djibouti

SUR Proposition du Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur après consultation des Ministres concernés

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 03 Mai 2005.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Les membres du Conseil d'Administration du Pôle Universitaire de Djibouti désignés ci-dessous

- Représentant du Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur : Monsieur Aidid Aden Guedi, Conseiller Technique du Ministre – Représentant de la Primature : Monsieur Abdi Ilmi Achkir, Conseiller Technique du Premier Ministre, en remplacement du représentant de la Directrice du Centre de Formation du Personnel de l'Éducation Nationale
- Représentant du Ministre des Affaires Présidentielles : Monsieur Moussa Hamad Ali, Chef de Service Emploi et Formation
- Représentante du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale : Madame Mariam Ahmed Goumaneh, Directrice des Relations Multilatérales

- Représentante du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale : Mademoiselle Fathia Aden Mahamoud, Directrice de l'Administration Publique
- Représentant du Ministre de l'Économie Nationale et des Finances : Monsieur Almis Mohamed Abdillahi, Directeur du Budget
- Le Directeur du CERD : Monsieur Jalludine Mohamed
- Le Président de la Chambre Internationale de Commerce et d'Industrie de Djibouti : Monsieur Said Omar Moussa
- Représentant des Enseignants : Monsieur Hassan Ahmed Boulaleh
- Représentant des Étudiants : Élection en cours.

Article 2

Les membres du Conseil d'Administration du Pôle Universitaire de Djibouti sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

Article 3

Le présent Arrêté prend effet à compter du 29 mai 2005, sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH